



# Le télétravail au CEA C'est signé !



Pour la CFE-CGC :

ces dix années « à ramer », longtemps en solitaire,  
ont enfin payé !

*Il s'agit d'un succès dont nous nous réjouissons  
et pour lequel nous revendiquons la paternité !*



<https://marcoule.electron-libre-cea.fr/section-de-marcoule/>



## LE TELETRAVAIL ENFIN MIS EN ŒUVRE AU CEA

Le 14 mai dernier, la direction et les organisations syndicales du CEA ont enfin conclu un accord relatif à la Qualité de Vie au Travail **autorisant le recours au télétravail à partir du 1er juillet prochain.**

Aboutissement de longues discussions engagées depuis 2013, **à l'initiative de la CFE-CGC**, cet accord constitue une avancée très attendue.

Les résultats du baromètre d'opinions internes publiés à l'été 2017, où plus de 60 % d'entre-vous s'étaient dits favorables à ce type d'organisation du travail, avaient permis de débloquer cette négociation.

**La preuve que lorsque les salariés s'expriment massivement, les organisations syndicales qui vous représentent ont davantage de poids pour négocier avec la direction. Un enseignement à méditer dans la perspective des prochaines élections professionnelles.**

Un guide pratique du télétravail sera prochainement diffusé par la direction. Vous pouvez d'ores et déjà vous informer de vos droits auprès de vos élus CFE-CGC.

### L'ESSENTIEL DE VOS DROITS

- Les conditions :      Occuper un poste qui ne nécessite pas une présence permanente  
Etre autonome (caractéristique intrinsèque des ingénieurs et cadres notamment)
- La demande :        Sur la base du seul volontariat  
Par écrit à votre responsable hiérarchique direct (courrier ou mail)  
Autorisation pour une année, à renouveler à l'échéance dans les mêmes conditions
- Les modalités :     Définir « objectifs » et « livrables » avec votre responsable hiérarchique  
Télétravail 2 jours par semaine maxi dans la limite de 42 jours par an  
Etre joignable durant ces journées (mail et téléphone)  
Utiliser uniquement les moyens de travail « nomades » et sécurisés mis à disposition par votre unité et respecter les règles de sécurité informatique  
Fournir des attestations d'installation électrique sécurisée et d'assurance responsabilité civile de votre domicile

Les demandes motivées par des raisons d'ordre médical font l'objet d'un traitement particulier

